

COMPTE-RENDU DE LA CONFERENCE TENUE AU
QUARTIER GENERAL DU FÜHRER EN VUE
DE L'INSTAURATION D'UNE ADMINISTRATION
CIVILE EN BELGIQUE ET DANS
LE NORD DE LA FRANCE,
LE 12 JUILLET 1944¹

SECRET !

Rk. 852 D g

QG du Führer, le 13 juillet 1944

1. *Compte-rendu :*

Le 12 juillet 1944, à 16 h. 45, une réunion s'est tenue chez le Führer au sujet de l'instauration d'une administration civile en Belgique et dans le Nord de la France.

Etaient présents :

Le Reichsminister Dr. Lammers²

Le Reichsleiter Bormann³

Le Reichsführer SS Himmler⁴

Le Gauleiter Grohé⁵

Le Maréchal Keitel⁶

Le Général d'Infanterie Grase⁷

ainsi que le soussigné⁸.

Le Reichsminister Dr. Lammers commença par exposer le contenu du projet A de décret du Führer instaurant une administration civile en Belgique et dans le Nord de la France⁹ et il souligna que toutes les autorités intéressées du Reich¹⁰, à l'exception du Ministère des Affaires étrangères, étaient d'accord sur ce projet. Le ministre des Affaires étrangères a élevé des objections contre l'instauration d'une administration civile dirigée par un commissaire du Reich à cause des répercussions qu'elle pourrait avoir en France. Si les deux départe-

ments français septentrionaux, du Nord et du Pas-de-Calais, étaient englobés dans le ressort du nouveau Commissariat du Reich, la France considérerait cette mesure comme la séparation définitive de ces deux départements de la France et la position du gouvernement Laval s'en trouverait fortement ébranlée. Mais dans le cas où l'occasion serait saisie pour mettre fin à l'administration commune de ces départements et de la Belgique pour les faire passer sous l'autorité du gouverneur militaire de la France, une telle mesure exprimerait notre volonté que ces départements demeurent définitivement français et elle constituerait un cadeau à la France qu'aucune raison ne justifierait en l'absence de toute contrepartie actuelle correspondante de la part du gouvernement français¹¹.

De l'avis du *Führer* l'instauration d'une administration assumée par des services civils au lieu de l'administration militaire actuelle sur le territoire de la Belgique et du Nord de la France ne changerait pas en soi le caractère de l'administration de ces régions. Ce serait comme auparavant une administration civile de territoires occupés¹². Afin d'enlever tout fondement aux répercussions éventuelles en France, que le ministre du Reich redoute, on pourrait désigner pour les départements français du nord un commissaire spécial qui serait toutefois subordonné au commissaire du Reich pour les territoires occupés de la Belgique et du Nord de la France¹³. Cette conception fut adoptée à l'unanimité¹⁴. Le *Reichsführer-SS* proposa de compléter cette disposition en nommant également pour les départements français du nord un chef spécial des SS et de la police qui dépendrait du chef supérieur des SS et de la police à Bruxelles¹⁵. Le ministre Lammers fut invité par le *Führer* à modifier en conséquence le projet de décret du *Führer* et à le lui soumettre le 13 crt. pour exécution¹⁶.

Le *Führer* brossa ensuite à grands traits au *Gauleiter* Grohé et au général Grase les lignes directrices de leur politique en Belgique¹⁷. Notre objectif immuable¹⁸ doit être de mettre la main sur le territoire de la Belgique, la meilleure solution étant de créer un *Reichsgau* flamand et un *Reichsgau* wallon¹⁹. La mission du commissaire du Reich est de poursuivre avec une froideur de glace nos objectifs nationaux ainsi définis dans l'espace belge et de les défendre sans le moindre égard et d'une manière tout à fait égoïste. En particulier, il faut se méfier du danger de voir les forces d'occupation allemandes céder à la séduction spirituelle et intellectuelle de la population du territoire occupé. Des expériences très déplaisantes que nous avons faites dans ce domaine avec quelques uns de nos représentants en

Belgique, et dont le Maréchal Keitel traitera plus en détail, devraient servir d'avertissement²⁰.

Nous n'avons rien à attendre de bonnes relations avec la noblesse belge. Elle se dresse avec intransigeance contre l'Allemagne. Au lieu de cela, nous devons nous appuyer sur les Flamands qui appartiennent pour l'essentiel à la couche inférieure de la population de la Belgique²¹. Il faut rompre radicalement les relations actuelles avec l'aristocratie belge et observer à la place une froide réserve²².

Le commissaire du Reich, le *Wehrmachtsbefehlshaber*²³ et le *Höhere SS- und Polizeiführer*²⁴ doivent collaborer très étroitement en même temps qu'en toute confiance et se réunir régulièrement pour procéder de vive-voix à des échanges de vues. Correspondre par écrit est peu approprié. Ce que produit d'habitude cette manie d'écrire, plusieurs expériences malheureuses l'ont clairement montré²⁵. Il est de la plus grande importance d'ôter d'entrée de jeu tout espoir aux Belges de trouver auprès d'un service allemand de l'aide contre un autre²⁶.

Enchaînant sur l'exposé du *Führer* le *Reichsführer SS* exposa de façon encore plus détaillée les expériences faites dans l'espace belge avec les mouvements d'ordre nouveau²⁷. Le V.N.V. (Association nationale flamande), fondé par Staf de Clercq et dirigé actuellement par l'avocat Elias²⁸, est en somme toujours acquis à l'idée de la Grande Néerlande²⁹, c.à.d. à l'idée d'un Etat souverain³⁰ des Bas-Allemands dans l'espace néerlando-flamand³¹ avec environ 15 millions d'habitants et indépendant du Reich Grand-Allemand. Cette conception calquée sur l'exemple de la Suisse³² aux antipodes de la solution favorable aux intérêts de la Grande Allemagne³³. — Le *Führer* intervint pour décrire la solution grande-néerlandaise comme bien pire que l'existence antérieure des deux royaumes des Pays-Bas et de Belgique³⁴. — Le *Reichsführer SS* caractérisa ensuite l'orientation favorable à nos intérêts de De Vlag (Communauté de travail germano-flamande) et de son chef Van de Wiele³⁵. De Vlag compte environ 55.000 membres dignes de confiance, auxquels il convient d'ajouter une *Hitlerjugend* flamande d'environ 5 à 6.000 membres³⁶. Avec les hommes mis à notre disposition par De Vlag, nous devrions avant tout écarter graduellement les gens du V.N.V. des postes de l'administration. Ainsi seraient supprimés les moyens de chantage dont le V.N.V. a souvent usé pour imposer ses exigences au gouverneur militaire en le menaçant de retirer ses hommes de l'administration, en particulier les bourgmestres, s'il n'était pas donné satisfaction à ces exigences³⁷. La

Flandre est le pays par lequel nous pourrions commencer pour lever une classe de milice en vue du service militaire. La Légion flamande³⁸ s'est battue de façon remarquable^{39bis}. Une classe fait environ 40.000 hommes³⁹.

Le mouvement d'ordre nouveau des Wallons devrait être traité avec circonspection. Son chef, Léon Degrelle, est un homme politique très habile mais très versatile⁴⁰, qui a finalement amené le mouvement rexiste à l'idée du Grand Reich Germanique⁴¹, mais à qui l'idée d'un Empire de Grande Bourgogne des Wallons est ensuite revenue brusquement à l'esprit⁴². La thèse de Degrelle, selon laquelle le Wallon serait un Germain romanisé, est une formule que nous pourrions fort bien reprendre à notre compte⁴³. En Wallonie, nous pourrions lever plus tard⁴⁴ environ 30.000 hommes par an.

Etant donné sa grande expérience pratique, le *Reichsführer* s'est déclaré prêt à seconder de ses conseils le *Gauleiter* Grohé pour traiter avec les mouvements d'ordre nouveau dans l'espace belge⁴⁵.

Ainsi prit fin la séance.

2. A Monsieur le *Reichsminister*⁴⁶

Ci-joint la version modifiée du décret du *Führer*⁴⁷, ainsi qu'un projet de communiqué de presse à publier le 19 juillet⁴⁸.

¹ Bundesarchiv Koblenz, R 43 II / 678a. Le texte original allemand est publié en annexe.

² Chef der Reichskanzlei (chef de la Chancellerie du Reich) avec rang de Reichsminister (Ministre du Reich). Pour autant que l'historique de l'instauration d'une administration civile en Belgique et dans le Nord de la France permette de tirer des conclusions, on peut comparer la fonction de Lammers à celle d'un secrétaire chargé de la préparation des dossiers et des débats, qui dirige parfois les entretiens préliminaires, s'occupe du développement administratif d'un problème et est responsable de l'exécution des décisions à l'élaboration desquelles il a collaboré. Il n'a toutefois pas le pouvoir de prendre des décisions lui-même. Il n'est même pas compétent pour prendre l'initiative de la discussion d'un problème. Hitler seul l'était. Lammers était opposé à l'instauration d'une administration civile en Belgique. La question de savoir s'il a vraiment mené une action retardatrice par son attitude passive ne doit pas être débattue ici. Une étude minutieuse des rétroactes du décret du 13 juillet 1944 démontre toutefois clairement que la passivité de Lammers se trouvait automatiquement limitée par une instruction, un avertissement ou même une initiative attendue ou seulement présumée de Hitler. Lammers ne pouvait freiner que tant que le Führer ne voulait pas aller de l'avant.

- * Chef der Parteikanzlei (chef de la Chancellerie du Parti). C'était, avec Himmler, l'homme le plus influent dans l'entourage immédiat de Hitler. Le Parti et l'Etat étant étroitement liés, la compétence de Bormann s'exerça également sur le plan strictement politique et législatif.
- * Himmler était également ministre de l'Intérieur depuis le 25 août 1943. Dans sa qualité de Reichsführer-SS (chef des SS du Reich), il était longtemps avant d'être nommé ministre, chef de la police allemande. Dans l'exercice de ses fonctions, il était appelé à peser lourdement dans la balance politique tant dans les territoires occupés qu'en Allemagne (le Troisième Reich ne fit pas de différence entre police en politique). Pour ce qui est de la liaison étroite entre la police et la politique, voir les pages fondamentales de H. BUCHHEIM, *Die SS - das Herrschaftsinstrument* dans *Anatomie des SS-Staates*, I, Munich, DTV, 1967, p. 83-101. En ce qui concerne la compétence de Himmler en matière de germanisation dans les territoires occupés, cf. ci-dessus note 34 et 35.
- * Le futur Reichskommissar (commissaire du Reich) en Belgique et dans le Nord de la France Grohé était Gauleiter de Cologne-Aix-la-Chapelle. Il est bien possible que le choix de Hitler ait été guidé par le fait que Grohé était le fonctionnaire, membre du parti, le plus élevé en grade dans une province contiguë à la Belgique. Le commissaire du Reich aux Pays-Bas, Seyss-Inquart, était toutefois originaire d'Autriche et, au moment de sa nomination à cette fonction (18 mai 1940), gouverneur intérimaire en Pologne. Vers la fin du mois de juin 1940, lorsqu'il fut sérieusement question d'établir une Zivilverwaltung en Belgique et dans le Nord de la France, Hitler aurait jeté son dévolu sur Kaufmann, Gauleiter de Hambourg.
- * Chef de l'Oberkommando der Wehrmacht (OKW, Haut Commandement des Forces armées).
- * Le futur Wehrmachtsbefehlshaber en Belgique et dans le Nord de la France. Il aurait hérité, partiellement, de la compétence militaire de von Falkenhausen. Grase ne resta pas longtemps en fonction. Après que Grohé eût fait un rapport verbal à Lammers, le 2 août 1944 à Berlin, sur 'l'attitude étrange' de Grase, Hitler ordonna, quelques jours plus tard, le remplacement de celui-ci par le SS-Gruppenführer Jungclaus. ('L'attitude étrange' de Grase consistait dans le fait que, sous prétexte de ne pas attirer l'attention, il avait refusé de condamner immédiatement l'attentat manqué contre Hitler, le 20 juillet 1944.) Jungclaus, représentant de Himmler en Belgique depuis 1942, cumulait, après la destitution de Grase, les fonctions de Wehrmachtsbefehlshaber et celles de Höherer SS- und Polizeiführer (Notice de Lammers, 4 août 1944. Bundesarchiv Koblenz, R 43 II/678 a. Politisches Archiv Bonn, Botschafter Ritter, 4, Belgien, Juli 1941 - August 1944). En ce qui concerne la nomination de Jungclaus au poste de Höherer SS- und Polizeiführer voir plus loin, n. 24.
- * Le rapporteur était le Reichskabinetssekretär (Secrétaire de cabinet du Reich) von Stutterheim qui avait rang de secrétaire d'Etat. En tant que collaborateur direct de Lammers, il avait suivi de près les travaux préparatoires à l'instauration de l'administration civile en Belgique et dans le Nord de la France. Relevons l'absence de von Ribbentrop, Ministre des Affaires Etrangères, bien qu'il ait été consulté auparavant (voir plus loin, n. 11). Les représentants de Göring, en sa qualité de plénipotentiaire du Plan Quadriennal, et de l'Oberkommando des Heeres (OKH) n'avaient pas été convoqués non plus. Les deux autorités avaient pourtant été consultées.

- * Le problème de la destination des départements français du Nord et du Pas-de-Calais a dominé en même temps que celui de l'avenir politique de la Belgique, la genèse de l'instauration de l'administration civile, Depuis la nomination de von Falkenhausen (31 mai 1940), ces deux départements faisaient partie (à l'origine en même temps que d'autres départements français) de son ressort territorial (voir plus loin, n. 13). — Lammers avait rédigé deux projets de décret. Le projet A prévoyait que le ressort territorial du commissaire du Reich serait identique à celui du *Militärbefehlshaber* démissionnaire. Selon le projet B au contraire, les départements Nord et Pas-de-Calais auraient été du ressort des *Militärbefehlshaber* en France siégeant à Paris. Remarquons que Lammers ne fit mention que du projet A. Il savait que Keitel, à l'origine adversaire farouche d'une administration civile en Belgique et dans le Nord de la France, n'avait fléchi que devant les insistances de Hitler. Le chef de l'OKW jugeait une séparation des deux départements français de la Belgique tout simplement inacceptable (Keitel à Lammers, 10 février 1944. *Bundesarchiv Koblenz*, R 43 II/678 a).
- ¹⁰ L'OKW, le département de l'Intérieur, les services du Plan Quadriennal, la Chancellerie du Parti, l'OKH, le département des Affaires Etrangères et Himmler dans sa fonction de *Reichsführer-SS* avaient été consultés pendant l'examen préliminaire (cités par ordre d'intervention).
- ¹¹ Déjà en novembre 1941, alors que l'examen préliminaire ne faisait que commencer, le département de l'Intérieur avait posé en ces termes le problème de l'avenir politique des deux départements français (Stuckart à Lammers, 4 novembre 1941. *Bundesarchiv Koblenz*, R 43 II/678 a). Lammers ne faisait que résumer ici deux rapports de von Ribbentrop du 27 mars et du 8 avril 1944. Le Ministre des Affaires Etrangères avait fondé son avis négatif sur un rapport d'Abetz (Abetz à von Ribbentrop, 15 mars 1944. *Politisches Archiv Bonn, Botschafter Ritter, 4, Belgien, Juli 1941 - August 1944*). Bien que l'établissement d'une administration civile en Belgique et dans le Nord de la France ait posé un problème important de politique étrangère, von Ribbentrop fut simplement ignoré pendant des années (de septembre 1941 à mars 1944). Il dut s'imposer pour qu'on lui demande son avis.
- ¹² Cette affirmation est inexacte. Hitler s'est mal exprimé ou von Stutterheim a mal noté ses propos. Une administration militaire et une administration civile ont ceci de commun qu'elles sont des administrations de territoires occupés. Il est toutefois inexact d'affirmer que la nouvelle administration en Belgique et dans le Nord de la France serait „comme auparavant, une administration civile en territoire occupé”. Il ne faut pas confondre une administration militaire et une administration civile. Hitler avait sans doute mis l'accent sur *territoire occupé*. Lammers était plus précis dans sa lettre à von Ribbentrop, le 14 juillet 1944 : „Après l'instauration d'une administration civile, l'administration allemande en Belgique et dans le Nord de la France ne subira pas d'autres changements que celui-ci : l'administration de cette région sera exercée à l'avenir par des services civils des forces d'occupation en remplacement des services militaires. Ceci n'implique rien au sujet du sort futur de ces régions” (*Bundesarchiv Koblenz*, R 43 II/678 a). Seule la dernière phrase est sujette à caution. Bien que le texte (non publié) du décret du 13 juillet 1944 ne permette pas d'en déduire l'avenir politique de la Belgique, et que même la structure interne du Commissariat du Reich pour la Belgique restait unitaire, il y eut de toute façon une différence essentielle entre l'administration militaire démissionnaire et la nouvelle administration civile : les instructions de Hitler prouvent que celle-ci avait pour

tâche de préparer le nouveau statut politique de la Belgique; l'état unitaire serait démembré en un *Reichsgau Flandern* et un *Reichsgau Wallonien*.

- ¹³ L'intervention directe de Hitler montre indiscutablement qu'il n'a jamais eu l'intention — même pas en juillet 1944 — d'abandonner les deux départements français du Nord et du Pas-de-Calais, qui faisaient partie, depuis le début de l'occupation, du ressort territorial de von Falkenhausen. La question est de savoir s'il avait des intentions politiques précises. Aussi bien H. BOEHME, *Der deutsch-französische Waffenstillstand im Zweiten Weltkrieg*, I, Stuttgart, 1966, p. 157, 260-262, 267, que E. JAECKEL, *Frankreich in Hitlers Europa*, Stuttgart, 1966, p. 61-62, répondent à cette question par l'affirmative. Des contemporains qui, de par leurs fonctions, pouvaient juger en connaissance de cause, ont interprété la limitation du ressort territorial de von Falkenhausen en France aux deux départements, comme un acte politique de Hitler. Citons e.a. Böhme, chef d'état-major de K.H., von Stulpnagel, président de la commission allemande d'armistice à Wiesbaden (o.c. p. 267). von Falkenhausen s'est servi sans conviction, mais pour des raisons tactiques, de la terminologie politique de Hitler pour pouvoir garder les deux départements français sous son autorité. Ceci prouve justement qu'il considérait le dessein politique de Hitler comme un argument probant dans le débat sur le sort du Nord de la France. Pour la conception de Hitler, cf encore sa réaction après la lecture de l'ouvrage connu de PETRI, *Germanisches Volkserbe in Wallonien und Nordfrankreich* (voir plus haut, p. 90) et sa conversation avec Rauschning (voir plus haut, p. 81, note 36).
- ¹⁴ A l'exception du ministre des Affaires Etrangères, personne ne s'était prononcé au cours de l'examen préliminaire pour la séparation des deux départements français de la Belgique. Il ne fallait pas s'attendre à ce que Grohé et Grase s'opposent à l'un ou l'autre article du projet de décret. Ils n'étaient venus que pour prendre connaissance de leurs instructions.
- ¹⁵ Au sujet du *Höhere SS- und Polizeiführer* à Bruxelles, voir note 24.
- ¹⁶ On constate donc que Hitler alla vite en besogne puisqu'il chargea Lammers de présenter dès le lendemain (13 juillet 1944) le nouveau texte du décret à la signature. Dans le décret non publié du 13 juillet 1944, l'article III, paragraphe 2 et l'article VI, paragraphe 3 stipulent qu'il sera nommé pour les deux départements un commissaire civil spécial, directement subordonné au commissaire du Reich Grohé, et un *SS- und Polizeiführer* spécial, subordonné au HSSPF à Bruxelles. Le 24 avril 1944, Hitler signa le décret nommant le *SS-Brigadeführer* Ruberg Sonderkommissar pour le Nord de la France. Ruberg était le chef d'état-major de Bohle, chef de la *Auslandsorganisation der NSDAP* (Notice de Lammers, 24 août 1944. *Bundesarchiv Koblenz* R 43 II/678 b). Ruberg était le candidat de Bormann (Notice de Lammers, 5 août 1944. Grohé à Lammers, 21 août 1944. *Bundesarchiv Koblenz*, I.c.) Les opérations militaires ne lui ont pas permis d'exercer ses fonctions dans le Nord de la France. Grohé le nomma alors commissaire provincial pour Liège-Luxembourg (Grohé à Lammers, 31 août 1944. *Bundesarchiv Koblenz*, I.c.). Rien ne nous permet d'affirmer qu'un *SS- und Polizeiführer* fut nommé pour les deux départements français.
- ¹⁷ Il s'agit uniquement de la politique à l'égard de la Belgique. On n'y parle pas de la France. Pour les instructions antérieures de Hitler — quoique vagues, mais suffisamment claires — concernant la politique à l'égard de la Belgique (le 5 juin et le 14 juillet 1940) voir notre introduction, p. 67 et suivantes.

¹⁸ Relevons le parallélisme partiel entre cette formule et la note de Goebbels dans son journal, en mai 1942, après une conversation avec Hitler sur l'extension territoriale du Reich et l'avenir de la Belgique et des Pays-Bas : „Das ist das unverrückbare Ziel der Politik des Führers.” (C'est l'objectif immuable de la politique du Führer.) (voir ci-dessus, p. 89).

¹⁹ L'administration militaire à Bruxelles comptait également avec la disparition de la Belgique, même comme Etat-satellite, après la guerre (cfr. introduction p. 74). Les termes *Reichsgau Flandern* et *Reichsgau Wallonien* apparaissent pour la première fois dans une lettre de Berger à Himmler du 21 octobre 1942. Le chef du SS-Hauptamt avait appris que De Clercq était mourant et qu'Elias, 'unser erbitterster Feind' (notre ennemi le plus irréductible) lui succéderait à la tête du VNV. Afin de prévenir des conséquences désavantageuses pour la politique SS en Flandre, Berger proposa à Himmler de faire nommer par Hitler, pour la Belgique et le Nord de la France, un *Beauftragter des Führers* (Fondé de pouvoirs du Führer). Terboven, commissaire du Reich en Norvège, qui désirait quitter ce pays, pourrait être nommé à ce poste. Berger définit la mission de Terboven comme suit : „Sa mission là-bas (en Belgique) ne serait autre chose que de commencer, avec circonspection mais résolument, à mettre sur pied le *Reichsgau Flandern* et à jeter les bases du *Reichsgau Wallonien*.” (Berger à Himmler, 21 octobre 1942. *Rijksinstituut voor Oorlogsdocumentatie*. Amsterdam, H 137, 26 29 30. Au début du mois de juillet 1943, quelques semaines après la visite de Van de Wiele et de Degrelle à Himmler, von Bargen, chef du bureau du Département des Affaires Etrangères à Bruxelles, apprit d'un informateur réputé digne de confiance que 'Berlin' avait l'intention de passer rapidement à la constitution des *Reichsgau Flandern* et *Wallonien*, respectivement sous l'autorité de Van de Wiele et de Degrelle. Bruxelles recevrait le statut de 'ville libre du Reich' (Notice de von Bargen au Secrétaire d'Etat von Weizsäcker, 8 juillet 1943. *Politisches Archiv, Inland, IIg, 344, Belgien 1*). Mayr Falkenberg, le successeur de von Bargen, confirma peu après les bruits qui circulaient alors à Bruxelles (Mayr Falkenberg à von Weizsäcker, 17 juillet 1943. *Politisches Archiv, Bonn, St S, Belgien 2*). Il est clair que Berger faisait allusion au futur statut politique de la Flandre lorsqu'il prédit, le 29 août 1943, dans son allocution à l'occasion des journées culturelles germano-flamandes à Bruxelles : „Wir werden Flandern heimholen !” (Nous ramènerons la Flandre au berceau !) (*De Vlag, VI, 2, Septembre 1943*, p. 57-58).

²⁰ Keitel ne fournit-il pas l'information attendue, ou est-ce von Stutterheim qui ne la nota pas ? Afin de se faire une idée précise des critiques adressées à la politique de von Falkenhausen, il faudrait pouvoir consulter les rapports de la *Sipo-SD* de Bruxelles au *Reichssicherheitsbauptamt*. Les sources disponibles permettent toutefois de soupçonner à quelles expériences 'très désagréables' Hitler faisait allusion lorsqu'il mit Grohé et Grase en garde contre le danger de se laisser subjuguer 'spirituellement et intellectuellement' par la population belge. Hitler visait surtout les rapports étroits entre von Falkenhausen et la noblesse belge (voir ci-après, note 22). Sur la base d'informations reçues de Himmler, le *Führer* peut toutefois avoir voulu attirer l'attention sur d'autres manifestations de cette 'emprise' des Belges sur certaines autorités allemandes : 1. l'influence du Roi sur von Falkenhausen et Kiewitz; 2. l'influence du VNV sur l'administration militaire et plus précisément sur son chef, Reeder. En ce qui concerne le 2^e, cf notes 28 et 37. Pour ce qui est de l'influence que le Roi aurait exercée, selon Hitler, sur son geôlier, Kiewitz, voir PICKER-SCHRAMM, *Hitlers Tischgespräche*, p. 473, 24 juillet 1942. Après avoir affirmé qu'il consentirait à dépenser de l'argent

pour „faire disparaître le Roi de la scène politique”, Hitler s'en prit à Kiewitz : „Le colonel allemand qui lui a été assigné (au Roi Léopold), il l'a déjà tellement dupé en racontant toutes les craques possibles qu'il ne manquerait plus qu'il le traite en polichinelle, en lui attribuant une décoration. De quel dignité un colonel anglais n'aurait-il pas fait preuve dans le pareilles circonstances ! Songeons seulement au geôlier de Napoléon.” Les relations entre Kiewitz et le Roi n'avaient rien de celles d'un gardien et de son prisonnier. L'interdiction de mettre Kiewitz au courant de l'ordre du 30 juillet 1943 — le Roi ne peut pas s'évader de la Belgique — montre à quel point Hitler et Himmler se méfiaient de lui (voir ci-dessus, p. 110, note 101). En ce qui concerne l'influence que le Roi aurait exercée sur von Falkenhausen, relevons encore un passage intéressant dans la lettre de Reeder à von Harbou, chef du *Kommandostab* (Etat-major du commandement), du 1er décembre 1941. Afin de bien comprendre l'extrait, remarquons d'abord ceci : l'automne 1941 vit circuler le bruit selon lequel le Roi Léopold aurait répondu positivement à un télégramme de Degrelle à l'occasion du départ de la Légion wallonne pour le front russe. Le '*Auslandsbriefprüfstelle*' (bureau de contrôle de la correspondance étrangère) à Cologne fit mention, en novembre 1941, d'un soi-disant télégramme de félicitations du Roi. Comme ce dernier n'avait, en fait, pas répondu au télégramme de Degrelle, von Harbou crut devoir souligner l'attitude ‘loyale’ du souverain, dans un rapport qui fut également présenté à Reeder pour être signé. Reeder proposa de supprimer la phrase concernant l'attitude du Roi, et cela pour la raison suivante : „Comme le Ministerialdirektor Dankwerts l'a répété à plusieurs reprises au *Militärbefehlhaber* et à moi-même à Berlin, l'OKW et l'OKH croient — mais c'est faux — que la Cour et spécialement le Roi exercent une trop forte influence sur le gouverneur militaire. Une accentuation trop positive du comportement loyal du Roi... ne ferait, à mon avis, que renforcer à nouveau cette idée” (Reeder à von Harbou, 1 décembre 1941. GRMA, T-501, r. 97, fr. 22.) Danckwerts occupait une fonction en vue à l'OKH, *Generalquartiermeister*, *Abteilung Kriegsverwaltung*.

²¹ En ce qui concerne Hitler et les Flamands, cf. ci-dessus, p. 82.

²² La sortie de Hitler était surtout dirigée contre von Falkenhausen. A Bruxelles, lors de son procès, en 1950, l'ex-Commandant militaire affirma que l'opinion selon laquelle il „aurait vu le pays à travers des lunettes aristocratiques”, était fausse et répandue par Degrelle (*Institut für Zeitgeschichte, München, Prozess von Falkenhausen*, 26 septembre 1950, p. 21). Selon une déclaration de Constantin Canaris, chef de la *Sipo-SD* à Bruxelles, le *Reichssicherthauptamt* et la *NSDAP* auraient reproché à von Falkenhausen d'avoir défendu les intérêts des classes dirigeantes belges aux dépens des Allemands (*Recueil de documents établi par le Secrétariat du Roi* p. 377). Cette déclaration est confirmée par de nombreux témoignages émanant même d'amis et de partisans de von Falkenhausen. Nous nous limitons ici à l'opinion de Reeder. Lorsque von Hassel, l'adversaire bien connu de Hitler, fut convoqué à Bruxelles au début du mois de juillet 1943 par von Falkenhausen pour y discuter de la situation politique, Reeder tint une longue conversation avec lui, en présence de von Kameke, chef du groupe Administration Intérieure à l'Administration militaire et ami personnel de von Hassel. Contrairement à ce que von Hassel prétend dans son journal (*Vom anderen Deutschland*, Francfort-Hambourg, 1964, p. 280), Reeder ne s'est pas plaint de la faiblesse de la politique de von Falkenhausen. Il est vrai toutefois qu'il insista, dans son excitation, pour que von Hassel usât de son influence afin d'inciter le Commandant militaire à la prudence.

Reeder craignit en effet que les rapports de von Falkenhausen avec l'aristocratie, la Cour et certains milieux d'officiers belges ne soient pas trop unilatéraux et que son chef ne prête ainsi facilement le flanc aux attaques de ses ennemis : le Parti et surtout la *Sipo-SD*, qui voulaient son rappel. Reeder considéra le fait que von Falkenhausen ne fréquentait que les milieux les plus élevés et qui ne représentaient qu'une fraction infime de la population, comme 'dangereux' et pour le Commandant militaire et pour l'existence de l'Administration militaire même. Il ne pouvait approuver le conduite de von Falkenhausen qui, „à l'occasion de soirées mondaines et en présence d'un public belge et allemand, donnait libre cours à ses sentiments anti-national-socialistes et pro-belges, sans faire quoi que ce soit pour sauver les apparences". Reeder affirmait que le comportement de von Falkenhausen renforçait la méfiance, déjà existante, à l'endroit de l'Administration militaire en tant que régime d'occupation. Cette attitude donnait encore plus de poids au reproche que lui faisaient ses ennemis, à savoir que son indulgence pour les Belges, sa négligence des intérêts allemands, manière de se comporter comme un étranger à l'égard du Reich (*Reichsfremdheit*) étaient une conséquence directe de ces fréquentations et plus précisément de ses relations avec la princesse Ruspoli. Voir entre autres le témoignage de von Kameke au procès von Falkenhausen, cf. supra p. 250 et suivantes, 23 octobre 1950; le rapport de Reeder sur l'organisation et la politique de l'Administration militaire, 19 juillet 1949, cf. supra, p. 1 113. La liaison de von Falkenhausen avec la princesse Ruspoli, veuve d'origine belge d'un parachutiste italien, est l'objet d'un jugement désapprobateur de von Hassel, o.c. p. 280. Le rapport de Reeder du 19 juillet 1949 paraît prochainement notre publication de sources sur la *Deutsche Belgienpolitik 1940-1944*.

²³ Voir note 7.

²⁴ Dans son ressort territorial : un *Wehrkreis* (circonscription militaire) en Allemagne, un territoire occupé à l'étranger, le *Höhere SS- Und Polizeiführer* (HSSPF) était le représentant direct de Himmler en tant que *Reichsführer-SS* et en tant que chef de la police allemande. Dans l'exercice de ses fonctions en territoire occupé, le HSSPF n'était pas seulement le chef de la police allemande et l'organe de contrôle de la police du pays, mais aussi la seule autorité compétente pour la *Volkstumspolitik* (politique ethnique). Il ne devait des comptes qu'à Himmler. Pour l'origine et le développement de cette fonction, voir H. BUCHHEIM, *Die höheren SS- und Polizeiführer*, dans : *Vierteljahrsschriften für Zeitgeschichte*, XI, 4, 1963, p. 362-391 et, du même auteur, *Die SS - das Herrschaftsinstrument*, dans *Anatomie des SS-Staates*, I, p. 113-145. Reeder déclara, lors de son procès à Bruxelles, que l'administration militaire s'était opposée, avec succès d'ailleurs, à la nomination d'un HSSPF en Belgique et dans le Nord de la France, moins pour des raisons policières que politiques : un HSSPF à Bruxelles aurait signifié la fin de la *Flamenpolitik* de Reeder — qui consistait en un appui tactique du VNV — et ouvert la voie à l'orientation SS, via les SS-Flandre et De Vlag (*Prozess von Falkenhausen*, 20 octobre 1950, p. 240). De tous les territoires occupés la Belgique a été le seul où il n'y eut pas de nomination d'un HSSPF. Nous n'avons pas retrouvé le décret de nomination de Jungclauss au poste de HSSPF après l'instauration de l'administration civile. Il doit dater du début du mois d'août 1944. A partir du 11 août, Jungclauss cumula les fonctions de *Wehrmachtsbefehlshaber* et de HSSPF (Keitel à Lammers, 11 août 1944. *Bundesarchiv Koblenz*, R 43 II/678 a). Jungclauss n'est pas encore mentionné sur la liste des HSSPF du 14 août 1944, mais bien sur celle du 24 (*Bundesarchiv Koblenz*, NS 19/neu 1165). En attendant sa désignation formelle au poste de HSSPF par le *Führer* Grohé avait

déjà nommé Jungclaus *Generalkommissar für das Sicherheitswesen* (Commissaire général pour la sûreté) en Belgique et dans le Nord de la France (29 juillet) „en vue de prendre des mesures de représailles urgentes“ (Grohé à Himmler, 29 juillet 1944. *Institut für Zeitgeschichte, München*, NO-2603). Les sources disponibles ne nous permettent pas de conclure si un *SS- und Polizeiführer* spécial, subordonné à Jungclaus, a été nommé pour le Nord de la France. Le développement rapide des opérations militaires aura sans doute rendu cette nomination superflue. Remarquons qu'en fait Jungclaus n'a pas été nommé HSSPF à part entière, bien qu'il en portât le titre. Etant donné que le HSSPF était le représentant direct de Hitler en tant que RFSS et chef de la police allemande, il aurait été normal qu'aussi bien la section *Polizei* (Police) que la section *Volk* (politique ethnique) de l'ex-*Militärverwaltung* fussent subordonnés à Jungclaus. Cela n'eut pas lieu. Grohé créa une nouvelle section dans son administration : *Presse und Propaganda, Volkstum und Kultur* (Presse et propagande, politique ethnique et culture). Il en confia la direction à Ohling, un de ses collaborateurs de la *Gau-leitung* de Cologne. Jungclaus ne reçut donc le commandement que de la section Police de l'ancienne administration militaire. La section politique ethnique resta sous la responsabilité de Grohé. Toutefois en tant que chef de la *Germanische Leitstelle* à Bruxelles, Jungclaus pouvait influencer la politique ethnique (*Erlass des Reichskommissars für die besetzten Gebiete von Belgien und Nordfrankreich über den Aufbau seines Stabes und die Fortführung der Geschäfte*, 28 juillet 1944, art. 2. *Bundesarchiv Koblenz*, R 43 II/678 b. Berger à Himmler, 31 juillet 1944. *Bundesarchiv Koblenz*, NS 19/1541).

²⁵ Les sources ne nous fournissent pas beaucoup de données au sujet des expériences 'malheureuses' auxquelles Hitler fait allusion. Les ennemis de von Falkenhausen firent circuler le bruit que les secrets militaires n'étaient plus en sécurité chez les *Militärbefehlshaber*. Interrogé après la guerre par les autorités belges, C. Canaris déclara que l'*Abwehr* (service de contre-espionnage) découvrit, en 1941, lors d'une perquisition chez le comte Davignon à Bruxelles, un rapport secret de Reeder adressé à l'OKW (il doit probablement s'agir de l'OKH). Reeder aurait dit plus tard à Canaris que le document avait été remis pour information à Davignon par von Harbou, chef du *Kommandostab*, afin qu'il soit communiqué au Roi (*Recueil*, p. 377.). La déclaration de Canaris dans le *Recueil* n'est pas datée. On ignore son origine. Le dossier du procès von Falkenhausen contient toutefois le procès-verbal d'un interrogatoire de Canaris, par Wilmart, substitut de l'auditeur-général, le 22 juin 1948. On y trouve quelques analogies avec le document publié dans le *Recueil*. „On reprochait à von Falkenhausen ses relations avec des milieux de la noblesse, à laquelle on soupçonnait qu'il faisait des relations confidentielles sur les affaires du Reich; c'est ainsi qu'on avait un jour trouvé, lors d'une perquisition chez le comte Davignon, l'ancien ambassadeur belge à Berlin, un *Lagebericht* (rapport de situation) du *Militärverwaltungchef*. Ce *Lagebericht* devait avoir été livré par le général au roi, et, par celui-ci, était parvenu dans les mains de Davignon.“ (Prozess von Falkenhausen, p. 761, *Institut für Zeitgeschichte München*.)

Il est également permis de mettre en doute que von Harbou, chef du *Kommandostab* et ami de von Falkenhausen, ait observé le silence sur l'ordre de Hitler, du 30 juillet 1943, de prendre les mesures nécessaires afin d'empêcher le Roi de quitter le pays (voir ci-dessus, p. 103, note 101). D'après le témoignage de la baronne de Tornaco, qui, de par ses fonctions „en tant que membre de l'Armée Secrète“, se rendait assez souvent dans les bureaux du Commandant militaire, von Harbou lui aurait communiqué, vers la fin de 1942 ou le début de 1943, ce qui suit : quelques jours auparavant, il avait

diné avec des officiers du SD et avait ainsi appris que Hitler et Himmler avaient déjà mis au point les détails d'un plan d'enlèvement du Roi en cas de tentative sérieuse d'un débarquement allié. En guise de conclusion von Harbou aurait dit à de Tornaco : „Nous, militaires, n'y serons pour rien, car la tâche de garder le Roi dès son départ de Laeken et pendant sa détention en Allemagne incombera aux SS.” (Déclaration de de Tornaco, 26 mai 1946, *Recueil*, p. 515-516). Même si la version de de Tornaco du récit de von Harbou est exacte, celui-ci s'est rendu coupable, étant chef du *Kommandostab*, d'une indiscretion en communiquant une *Geheime Kommando-sache* à une personne non-autorisée. Ce récit semble toutefois très peu digne de foi. En effet, pourrait-on croire que des officiers du SD aient divulgué un ordre de secret de Himmler concernant le Roi à von Harbou, adversaire notable du régime ? Ne faut-il pas supposer plutôt que von Harbou ait inventé une histoire plausible afin de mettre ainsi, par un moyen détourné, de Tornaco au courant d'un ordre dont il a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions ? Remarquons encore que la déclaration de de Tornaco date du 28 mai 1946. Dans un post-scriptum, elle attribue à von Harbou la réflexion suivante sur les rapports Léopold - van Falkenhausen, fin 1942 - début 1943 : „L'atmosphère y est lourde, et l'accueil toujours très froid: le Roi traite le Général plus en valet qu'en Excellence.” Rien ne permet de conclure que, compte tenu du temps de guerre, les relations Léopold - von Falkenhausen aient été peu amicales. Ami intime de von Falkenhausen, von Harbou doit certainement avoir été au courant. S'il n'a pas raconté à de Tornaco la vérité sur les rapports entre le Roi et von Falkenhausen, il y a également des raisons de mettre en doute la véracité de son histoire d'officiers du SD qui viennent lui divulguer leurs secrets. S'il a vraiment dit la vérité à la baronne sur l'atmosphère à Laeken quand von Falkenhausen s'y rendait en visite, ou s'il ne lui a rien dit du tout à ce sujet, nous ne pouvons qu'en déduire qu'elle a voulu, par son témoignage de mai 1946, rendre service au Roi.

²⁶ Une victoire tardive du chef de l'administration militaire Reeder. Dès 1940, il avait, avec une régularité frisant la monotonie, lancé des avertissements dans ses rapports à l'OKH contre ce qu'il appelait à juste titre „le danger que représente le fractionnement vertical” de l'administration. En effet, des fondés de pouvoirs des services centraux du Reich ou des représentants du Parti et des SS sillonnaient la juridiction propre de l'administration militaire, rendaient sa tâche difficile parce qu'ils ne possédaient aucune vue d'ensemble, et faisaient ce qui leur plaisait, car ils ne rendaient compte qu'à leurs chefs directs. Même dans son article, publié en 1943, sur l'administration militaire en Belgique et dans le Nord de la France, Reeder se risque à dénoncer énergiquement le danger de voir les Belges continuer à se servir habilement des interminables contestations de compétence allemandes pour dresser un service contre l'autre (E. REEDER, *Die Militärverwaltung in Belgien und Nordfrankreich* in : *Reich, Volksordnung, Lebensraum VI*, 1943, p. 6-8 du tiré à part). La France connut le même phénomène (UMBREIT, *Der Militärbefehlshaber in Frankreich 1940-1944* p. 32). En ce qui concerne la polycratie, phénomène propre au Troisième Reich, voir H. BROSZAT, *Der Staat Hitlers*, Munich, 1969, p. 363 et suiv.

²⁷ Berger tint régulièrement Himmler au courant de ses expériences avec les mouvements d'Ordre nouveau en Belgique. L'image que Himmler se forma de la situation politique en Flandre pendant la guerre a été esquissée par Berger. En tant que chef du *SS Hauptamt* il était responsable de la *Germanische Arbeit* (politique germanique) dans les territoires occidentaux limitrophes du Reich, considérés comme germaniques. Pour cette politique, il disposait d'un service spécial, le *Germanische Leitstelle* (Bureau d'Etat-Major germanique). Pour se faire une idée de la *Flamenpolitik* de Berger, nous

pouvons nous limiter à deux extraits de sa correspondance. Le 17 décembre 1940, trois mois après la création de la *Algemene SS-Vlaanderen* — en grande partie le fruit de son travail, sur l'ordre de Himmler et avec l'autorisation expresse de Hitler - Berger écrivait à Heydrich : „Les SS-Flandres ne comprennent pas seulement des hommes répondant aux critères raciaux, mais encore tous ceux qui se déclarent prêts à œuvrer pour une Grande-Allemagne et qui sont animés de la ferme volonté de réaliser, si nécessaire par la force, l'Anschluss de la Flandre à l'Allemagne. (Bundesarchiv Koblenz, NS 19/1559.) Selon Berger, en effet, les Flamands sont — tout comme les Hollandais — des Allemands, traduisant ainsi l'opinion générale des SS. Si nous considérons les deux groupes ensemble, dit-il, il s'agit de „*insgesamt um gut 10 Millionen reinen deutschen Volkstums*“ (en tout d'une bonne dizaine de millions de personnes de pure ethnie allemande) (Berger à Himmler, 15 mai 1940. Institut für Zeitgeschichte, München, NG - 5717).

²⁸ Le mot '*Advokat*' (avocat) est employé ironiquement. Les milieux SS avaient l'habitude de dépeindre les éléments dirigeants du VNV comme un petit groupe de gens peu sincères, d'avocats avec lesquels il était impossible de faire de la politique. Le 29 octobre 1941, après avoir pris connaissance du compte-rendu d'un entretien de Reeder avec Borms, Leemans et Romée, Berger écrit à Himmler avoir la conviction „que les représentants du soi-disant peuple flamand, qu'il s'agisse du VNV ou de 'Flamand libres', ne se sont pas rendu compte de la grandeur de l'époque... Que ces hommes sont des fourbes et des menteurs, des 'avocats' qui veulent retarder une nouvelle ère au moyen de ruse et de stratagèmes... (Berger à Himmler, le 29 octobre 1941. Bundesarchiv Koblenz.) La vive animosité de Himmler contre Elias, synthétisée dans le terme '*Advokat*', est basée sur leurs profondes divergences politiques. Berger n'a jamais laissé passer une occasion pour critiquer Elias. Le 21 octobre 1942, nous l'avons déjà remarqué, il prévient Himmler : Elias, 'notre irréductible ennemi' succédera à De Clercq (*Rijksinstituut voor Oorlogsdocumentatie*, Amsterdam, H 137, 2629/30). Lorsqu'il prit connaissance, vers la fin du mois d'août 1943, de la lettre d'Elias dans laquelle ce dernier justifie son refus de collaborer plus longtemps dans des domaines où les SS se trouvent impliqués, entre autres le recrutement pour la légion 'Langemarck', Berger s'emporte : „Je trouve le ton de sa lettre tellement présomptueux, que je jetterais ces gens en prison si j'étais chef de l'Administration militaire. Il n'y aura d'ailleurs pas d'autre solution s'il (Elias) continue dans cette voie.“ (Berger à Brandt, adjudant dans l'Etat-Major personnel de Himmler, 30 août 1943. Bundesarchiv Koblenz, NS 19/285.) Réponse de Brandt : „Le Reichsführer-SS vous prie de demander au SS-Brigadeführer Reeder ce qu'il compte faire avec Herrn Dr. Elias.“ (Brandt à Berger, 3 septembre 1943. Bundesarchiv Koblenz, I.c.) Le 11 octobre 1943, Berger attaque également Reeder d'une façon détournée après avoir appris que le chef de l'administration militaire est prêt à continuer sa collaboration avec le VNV, bien qu'Elias reste sur ses positions et proteste entre autres contre la nouvelle dénomination — 'Langemarck' — de la légion 'Vlaanderen' : „En tant que Chef du SS-Hauptant, je dois attirer l'attention sur le fait qu'il y a une limite, à savoir les instructions, ou même les désirs du Führer. Celui qui passe outre sera impitoyablement détruit, sans égard pour les conséquences que cela pourrait avoir en ce moment.“ Si Elias continue dans cette voie, „le VNV deviendra un danger pour le Reich“ (Berger à Reeder, 11 octobre 1943, Bundesarchiv Koblenz, NS 19/1541).

²⁹ Le terme '*grossdietsch*' revient souvent dans la terminologie allemande, bien qu'il n'aie pas de sens. '*Diets*' et '*Dietsland*' sont les termes exacts. Sous

la pression de l'administration militaire, le VNV avait déjà accepté en décembre 1940 de ne plus faire de propagande pour le 'Dietsland'. Toutefois, le conflit avec la 'De Vlag', qui atteignit son point culminant au cours de l'été 1943, amena le VNV à mettre à nouveau l'accent, et ce de plus en plus, sur la tendance thioise. De là l'expression utilisée par Himmler : 'letzlich immer wieder' ('finalement, avec des répétitions continues'). Reeder nota qu'il fallait considérer la nouvelle orientation du VNV „moins comme son objectif principal, que comme moyen de lutte contre De Vlag.“ Le VNV, écrit-il encore, n'est pas anti-allemand, mais 'verdeutschungsfeindlich' (adversaire de la politique d'assimilation allemande) (MVC, TB n° 24, avril - juin 1943. GRMA, T-501, r. 106, fr. 264). Reeder ne semble toutefois pas s'être fait des illusions sur le développement du conflit : il prévoit, en octobre 1943, que si le VNV se désagrège ou si Elias en décide la dissolution, cela n'augmentera pas les effectifs de De Vlag mais bien le camp des adversaires de l'Allemagne (Reeder à Himmler, 18 octobre 1943, *Bundesarchiv Koblenz*, NS 19/285).

⁸⁰ Ce résumé de l'idée thioise par Himmler semble s'être inspiré beaucoup plus des déclarations d'Elias en 1943 que des idées de Mussert, telles qu'elles furent formulées en août 1940 dans sa *Nota over den Bond der Germanische Volkeren* et reprises dans le projet de statut de *Fédération des peuples germaniques* (cfr *Vijf nota's van Mussert aan Hitler*, p. 27-30 et 113-118. *Het Proces Mussert*, p. 12-21). Dans ses déclarations de 1943, entre autres dans son discours lors de la Première Journée Nationale du Front des étudiants du VNV (1er avril 1943) et dans son discours de clôture lors de la journée annuelle des cadres du VNV (6 juin 1943), Elias insiste plus sur l'indépendance que sur l'interdépendance des Etats membres. À la question de savoir si la collaboration avec l'Allemagne était 'inconditionnelle', il répond par l'affirmative avec cette restriction toutefois : „Notre droit à l'existence. Personne ne peut exiger que nous nous suicidions.“ (GRMA, MVC, TB n°24, avril - juin 1943. T. 501, r 106, fr 253 - 257.) Sans doute est ce là qu'il faut chercher l'origine des termes employés par Himmler : un état thiois indépendant et souverain.

⁸¹ Attirons l'attention sur la terminologie employée par Himmler : bas-Allemands dans l'espace hollando-flamand. D'après Himmler, les Flamands sont des Germains présentant probablement „des caractéristiques nordiques encore plus prononcées que les Allemands du Sud“. Le flamand n'est rien d'autre qu'un dialecte de l'allemand. Il eût suffi d'un autre 'changement phonétique' pour que le flamand se fût mué en haut allemand (E. KNOEBEL, *Racial Illusion and military Necessity : A study of SS political and manpower Objectives in occupied Belgium*. Université de Colorado, 1963, p. 83. Le document est cité sans mention de source). Göring, lui aussi, ne voit dans le néerlandais qu'un dialecte du bas-allemand. Il semble toutefois que Hitler n'ait pas été du même avis (*Het Proces Mussert*, p. 138).

⁸² Par l' 'exemple suisse', il ne faut pas entendre ici la constitution fédérale de l'Etat, mais le développement indépendant du Reich et la plupart du temps contre le Reich, d'un territoire qui en avait fait partie auparavant. Dans une conversation de table dans laquelle il souligne l'efficacité des 'Sammelmethoden' (méthodes de rassemblement) des SS, parce qu'ils créent ainsi un 'Führungsreservoir' (réserve de chefs) 'mit dem man in 100 Jahren das ganze regieren kann' (à l'aide duquel nous pourrons gouverner le tout dans 100 ans), Hitler conclut de la façon suivante : „Entscheidend ist dass man aus der Beengtheit dieses Kantöli-Geistes kommt“ (Ce qui est décisif c'est de se défaire de l'étroitesse de cet esprit cantonal.) (PICKER -

SCHRAMM, *Hitlers Tischgespräche*, p. 161, 22 janvier 1942.) Le '*Kantönl-Geist*' Himmler et Berger l'appellent aussi 'séparatisme' des territoires considérés comme germanique et qui refusent l'*Anschluss* (cfr. le jugement de Berger, qui imite en cela Himmler, sur la tendance thioise avant et après le 10 mai 1940. Introduction, note 53).

⁵³ La terminologie est significative : '*grossdeutsch*' (grand-allemand) en non pas '*grossgermanisch*', grand-germanique. Himmler se servira du terme '*grossgermanisch*' dans le sens de '*grossdeutsch*' quelques phrases plus loin, dans la paragraphe concernant Degrelle. Exemple typique de la confusion répétée entre '*grossdeutsch*' et '*grossgermanisch*'.

⁵⁴ En ce qui concerne l'engouement thiois de Hitler d'octobre à décembre 1941, voir ce-dessus, p. 85.

⁵⁵ Les thèses de la De Vlag ont paru dans la revue du même nom *De Vlag* VI, 2, septembre 1943, p. 60. Van de Wiele les commenta dans son discours de clôture à l'occasion des journées culturelles allemando-flamandes à Bruxelles, en août 1943 *De Vlag* I.c. p.63 - 70). D'après le chef de la De Vlag, il n'existe pas de problème thiois, pas de problème belge. „Il n'existe que le problème de l'essence... Cette essence, nous la retrouvons dans notre sang... Cette communauté de sang s'appelle le Reich... Il ne s'agit pas d'annexer la Flandre à l'Allemagne... Ceux qui veulent unifier une unité existante, et qui parlent d'*Anschluss* sont des clabaudeurs.“ Il ne peut être question d'assimiler à l'Allemagne, en faisant disparaître par des mesures de contrainte, une culture qui s'est développée harmonieusement. Ce serait une 'insulte bête et grossière' à l'endroit du national - socialisme. „Nous sommes des Flamands et des Allemands.“ Berger, président, résuma la position de la De Vlag lors des journées culturelles à Bruxelles : „*Wir werden Flandern heimholen*“ (Nous ramènerons la Flandre au berceau) (*De Vlag*, I.c. p. 57 - 58).

⁵⁶ La création de la *Hitler-Jugend Flandern* (Jeunesse hitlérienne de Flandre) dans le courant de l'été 1943 (mais qui ne fut rendue publique qu'en octobre de la même année) doit être considérée comme un épisode de la lutte intense entre le VNV et la De Vlag. L'initiative de la fondation d'une mais aussi de l'administration militaire à Bruxelles elle-même. Celle-ci y avait été poussée par son opposition, aussi forte que celle des SS, la tendance thioise *National-Socialistisch Jeugdverbond Vlaanderen (NSJV)*, organisation des jeunes du VNV, qui prendrait vers la fin de l'année le nom de '*Dieste Blauwvoetvendels*'.

Cette nouvelle dénomination fut, assurément, significative. L'attitude de la *Militärverwaltung* ressort clairement du passage suivant d'un rapport de Reeder à l'OKH : „La *Hitlerjugend Flandern* fut créée afin de ne pas livrer plus longtemps la jeunesse flamande à excitation thioise et d'éduquer les jeunes éléments disposés à rester fidèles au Reich.“ (MVC, TB n°26, octobre - décembre 1943. GRMA, T-501, r. 106, fr 745 - 746). L'organisation des Jeunesses hitlériennes de Flandre groupait les Allemands issus du Reich et les Allemands d'origine habitant la Belgique, et, au début en tant que '*Gastjugend*' (jeunesse invitée) les garçons et filles flamands qui voulaient en être membres. L'intention semble avoir été d'ériger, pour les membres flamands, dans le cadre des *Hitlerjugend* des formations propres avec des chefs flamands. La direction restait toutefois au mains du *Landesjugendführer der Auslands-Organisation Belgien* (MVC, TB n° 25, juillet - septembre 1943. (GRMA, T-501, 106, 520). Van de Wiele dut insister, en avril 1944, pour avoir appliquer le principe que les Flamands doivent être

dirigés par des Flamands (MVC, TB n° 29, mai 1944, GRMA T-501, 106, 1099). La création de la nouvelle organisation de jeunesse provoqua de vives critiques, non seulement dans les milieux du VNV mais aussi ailleurs 'dans toute la Flandre', nota Reeder. L'Allemagne lève le masque disait-on. „En créant cette organisation elle se prononce en faveur de l'annexion de la Flandre. Les excuses et les promesses de préserver le caractère flamand des jeunesse hitlériennes flamandes n'y changeront rien." (MVC, TB n° 26, octobre - décembre 1943, T-501, r. 106, fr 745-746.)

- ³⁷ Le 'chantage' du VNV constitue, avec son 'séparatisme' à l'endroit du Reich, le puissant *Leitmotiv* des rapports de Berger sur ses expériences en Flandre. Pour la première fois il expose ce thème dans une lettre indignée à Himmler du 17 septembre 1941, longtemps avant le début du conflit VNV - De Vlag. D'après le chef du SS-Hauptamt il n'est pas possible de faire de la politique avec le VNV. „Ces gens veulent se servir de nous, pour obtenir du Führer une déclaration faisant d'eux les futurs dirigeants de la Flandre" (Berger à Himmler, 17 septembre 1941. *Bundesarchiv Koblenz*, NS 19/251.) Le 4 novembre 1942, il s'exprime d'une façon plus vive encore après un entretien, quelques jours auparavant, avec le nouveau chef du VNV, Elias. Reeder était également présent. Berger résume ses impressions comme suit : „Ces gens croient pouvoir recourir à la menace : Elias pense que si les bourgmestres et les secrétaires généraux d'appartenance VNV donnaient leur démission, toute l'administration belge s'effondrerait aussitôt. Je lui ai dit : le VNV n'est pas assez puissant pour exercer une pression sur l'Etat allemand ou sur le Reichsführer-SS. 5 % des fauteurs de troubles se retrouveraient dans un camp de concentration et les autres s'estimaient heureux de conserver leur poste. Cela fit manifestement impression sur lui, ainsi que sur le chef de l'administration militaire." (Berger à Himmler, 4 novembre 1942. *Bundesarchiv Koblenz*, NS 19/neu 1557.) Himmler se scandalisait, lui aussi, de la tactique imputée au VNV. Lorsqu'il apprit fin août 1942, par un rapport de Jungclaus, qu'au conseil de direction du VNV on parlait (ouvertement) d'exercer une pression sur l'administration militaire en menaçant de la démission des leaders du VNV occupant des fonctions officielles, Himmler nota personnellement (au crayon vert) : „Ungläublich. Muss geändert werden." („Incroyable. Doit changer.") (Berger à Himmler, 3 septembre 1942. Brandt à Berger, 7 septembre 1942. *Bundesarchiv Koblenz* — NS 19/171, F 61/8.) L'été 1943 vit le conflit VNV - De Vlag atteindre son point culminant. Vers le milieu du mois d'août, le VNV refusa toute collaboration non pas avec l'administration militaire mais avec les autorités SS : le VNV ne recruterait donc plus pour la légion 'Langemarck'. Dans un mémoire à Himmler le 26 août 1943, Reeder essayait de prouver que le VNV était pratiquement indispensable à la *Militärverwaltung*. Berger trouvait l'attitude de Reeder 'pflaumenweich' (molle) (Berger à Himmler, 30 août 1943. *Bundesarchiv Koblenz*, NS 19/285). La réaction de Himmler dans une lettre personnelle à Reeder, fut sévère : „J'ai l'impression que Herr Elias et son VNV nous font chanter de plus en plus. J'ai la ferme conviction que l'attitude de Herr Elias et de son VNV deviendra un jour tellement insolente, que même les partisans les plus fervents des négociations en auront assez. Que ferez-vous dans ce cas ? J'estime nécessaire d'examiner sérieusement pour chaque ville et chaque village, quels membres du parti rexiste et de la De Vlag pourront réellement, si nécessaire, occuper des fonctions administratives. Vous mènerez cette enquête, avec vos collaborateurs, en faisant abstraction dorénavant de votre point de vue catégorique qui veut que le VNV ne peut être remplacé par personne." (Himmler à Reeder, 14 septembre 1943. *Bundesarchiv Koblenz*. NS 19/285.) Nous n'avons pu découvrir si Reeder a effectivement rédigé le tableau synoptique

demandé. Nous savons toutefois quelle fut la réponse alarmante du chef de l'administration militaire à Himmler : „Je crois qu'il est de mon devoir de mettre une fois de plus l'accent sur le fait que, compte tenu de la force actuelle de la De Vlag, son engagement dans la lutte politique ouverte mènera, à mon avis, tout droit à l'effondrement inéluctable de notre politique en Flandre. De plus, la politique de l'administration militaire se trouverait engagée dans une impasse, dont il serait difficile de le dégager.” (Reeder à Himmler, 18 octobre 1943. *Bundesarchiv Koblenz, 1.c.*). D'après des renseignements déjà recueillis par l'Administration militaire avant la lettre comminatoire de Himmler du 18 octobre 1943 le VNV comptait dans l'administration 2 secrétaires généraux, 4 gouverneurs, 6 commissaires d'arrondissement, 16 membres de députations permanentes, 478 bourgmestres et 712 échevins (MVC, TB n° 25, juillet - septembre 1943. GRMA, T-501, r-106, fr. 488).

⁵⁸ On constate que Himmler se sert encore à peu près de l'ancienne dénomination : 'Légion Flandre'. En été 1943, une nouvelle appellation fut imposée contre la volonté du VNV : '*Langemarck*'. Nouvelle modification après l'entrevue Himmler - Elias - Van de Wiele, en février 1944 : „*Flämische SS Sturmbrigade Langemarck*” (Brigade SS de choc flamande 'Langemarck').

⁵⁹ Pour autant que nous ayons pu nous en rendre compte, le 'Légion Flandre' fut citée deux fois dans le *Wehrmachtbericht* (communiqué de la Wehrmacht) le 10 février et le 4 mars 1942 (MURAWSKI, *Der deutsche Wehrmachtbericht 1939-1945*, Boppard, 1962, p. 88).

⁶⁰ Le service militaire obligatoire ne pouvait être imposé légalement que dans les territoires annexés *de iure* (comme Eupen-Malmédy) ou *de facto* (comme le Luxembourg, l'Alsace et la Lorraine). Les pays gouvernés par une administration civile comme la Norvège et les Pays Bas ne connurent pas le service militaire obligatoire. La question du service militaire obligatoire vint pour la première fois sur le tapis en octobre 1942 pendant l'examen en vue d'installer une administration civile en Belgique, lorsque von Stutterheim, collaborateur de Lammers, exposa que deux possibilités s'offraient pour préparer la réalisation de l'objectif politique fixé par Hitler : „l'éducation de la jeunesse flamande par la *Waffen-SS*” ou (et) l'installation d'une administration civile. Il ne fut pas question, à ce moment, de la jeunesse wallonne (Notice de von Stutterheim, 15 octobre 1942. *Bundesarchiv Koblenz, R 43 II/678 c*). Cette suggestion resta sans suite. Von Bargen rapporte, vers le début du mois de juillet 1943, que Berlin envisageait d'instaurer le service militaire obligatoire en Belgique dès le printemps 1944. L'on songea au service du travail obligatoire en tant que mesure préparatoire (*'Vorstufe'*). Von Bargen dit avoir reçu ses informations de la même source que celles concernant les plans envisagés à Berlin, de remplacer l'administration militaire, en automne 1943, par deux *Gauleiter* : Van de Wiele en Flandre et Degrelle en Wallonie (Notice de von Bargen au Secrétaire d'Etat von Weizsäcker, 8 juillet 1943. *Staatsarchiv Nürnberg*; 822, NG-1636). Ces informations n'étaient que partiellement exactes : Van de Wiele et Degrelle avaient en effet été reçus par Himmler, quelques semaines auparavant (voir ci-dessus, note 19). La question de savoir si, en plus du sort futur de la Belgique, il fut question du service militaire obligatoire, doit rester sans réponse. Il est toutefois remarquable que, précisément en mai et juin 1943, Himmler n'épargna aucune peine pour imposer le service du travail obligatoire en Belgique, jusqu'alors facultatif. Aussi bien l'administration militaire que le secrétaire général de l'Intérieur, Romsée, s'oposèrent à ces tentatives. Himmler considérait le service du travail obligatoire comme un

premier pas vers l'incorporation dans la *Waffen-SS*, et ce surtout en Flandre. Traduisant l'opinion de Himmler, Brandt, son adjudant, expliquait à Berger ce qu'il attendait de l'instauration du service du travail obligatoire : Le Reichsführer-SS veut en effet incorporer au printemps de l'année prochaine une levée de 45.000 hommes ayant déjà accompli le service du travail". Comme si Brandt craint que Berger ne comprenne pas exactement les intentions de Himmler, il insiste encore une fois dans son paragraphe final : „L'intention du Reichsführer-SS est réellement d'incorporer le 1-9-43 au service du travail obligatoire une levée qui serait alors à sa disposition au printemps." (Brandt à Berger, 14 juin 1943. *Institut für Zeitgeschichte München*, MA-3(8), 803/52.) Il semble donc que les informations recueillies par von Bargen étaient en grande partie exactes. Remarquons encore le nombre devant être atteint: 45.000 hommes à enrôler dans le pays flamand suivant la lettre du 14 juin 1943 de Brandt à Berger, 40.000 d'après le compte-rendu du 13 juillet 1944 publié ci-dessus.

⁴⁰ Reeder, qui n'aimait pas Degrelle et le gênait le plus possible dans ses manœuvres politiques, décrivait ainsi le chef du Rex : „Esprit versatile, se laisse facilement influencer, souvent maladroit en politique, homme auquel on ne peut se fier (MVC, TB n° 26, octobre-décembre, T-501, r. 106, fr. 709). Selon Grohé Degrelle était 'habile' (cfr ci-après, note 42).

⁴¹ Le grand discours de Degrelle dans lequel il se dit gagné à l'idée du Reich prônée par les SS, date du 19 janvier 1943.

⁴² Ce que Himmler veut dire exactement en parlant de l' 'Empire grand bourguignon des Wallons' n'est pas clair. Très probablement une Belgique sous la conduite (wallonne) de Degrelle. Le chef de Rex lui-même n'a jamais donné une définition claire et précise de sa 'Grande-Bourgogne' avant le 12 juillet 1944. La justification historique de son objectif politique est incohérente et prête à confusion. Dans un discours au Palais des Sports de Bruxelles, tenu en présence des cadres de Rex (le 4 avril 1943), il disait : „Nous sommes des Bourguignons. Une grande tâche attend tant les Flamands que les Wallons. Demain, le territoire compris entre la Meuse, l'Escaut et la Somme formera le bloc de civilisation... Sous le signe de la Croix de Bourgogne, nous étions un peuple, lié par le sang et la race... La question linguistique ne joue aucun rôle." (MVC, TB n° 24, avril-juin 1943, GRMA T-501, r. 106, fr. 271.) Reeder, lui aussi, identifie la soi-disant idée bourguignonne de Degrelle à l'idée belge. Au printemps de 1943, à l'occasion des conversations 'politico-tactiques' entre Degrelle et Van de Wiele, Reeder écrit que ce qui intéresse Degrelle c'est l'unité de la Belgique sous sa direction : „Son désir le plus cher est apparemment de garder la Belgique intacte, dirigée par un gouvernement unitaire, dans le Reich germanique." (I.e.) Après les opérations de Tcherkassy, sa décoration épingle par Hitler en personne et le défilé de la Légion à Charleroi et à Bruxelles en avril 1944, Degrelle croyait qu'il avait son mot à dire en Belgique. Reeder réagit en qualifiant la propagande de Rex dans le pays flamand comme 'hautement indésirable et dangereuse' (MVC, TB n° 28, avril 1944. GRMA, T-501, r. 106, fr. 971-972). En ce qui concerne la réaction extrêmement vive de Himmler contre la propagande 'bourguignonne' de Degrelle, voir ci-dessus, p. 98, note 85. Reeder revint encore une fois sur la 'tendance belgiciste du mouvement Rex' vers la fin du mois de juin 1944. La plupart des affiches proclamaient que le recrutement de Degrelle en Allemagne ne se faisait pas pour la Wallonie, mais pour la Belgique (MVC, TB n° 30, juin 1944. GRMA, T-501, r. 106, fr. 1155). Il ne fallut pas attendre longtemps après le 13 juillet 1944 pour que Degrelle donnât à nouveau libre

cours à son *Belgizismus*. Le premier contact de Degrelle avec le nouveau commissaire du Reich suffit pour que celui-ci vit clair dans l'attitude politique de Degrelle. Le 2 août à Berlin Grohé exposait à Lammers ce qu'il pensait de Degrelle : „Sympathique en tant qu'homme, extrêmement intelligent et habile. Son but est indubitablement le rétablissement d'un Etat belge souverain, lié au Reich par des traités rédigés en conséquence.” Notice de Lammers, 4 août 1944. *Bundesarchiv Koblenz, R 43 II/678 B.*) Après le 3 septembre 1944 les relations entre Van de Wiele et Degrelle devinrent très tendues lorsqu'il fallut appliquer les instructions de Hitler concernant la séparation de la Flandre et de la Wallonie (voir ci-dessus p. 97). Nous ne citons qu'un exemple. Degrelle eut un entretien avec un représentant du Ministère des Affaires Etrangères, Diehl, le 12 janvier 1945 à Gummersbach. Il venait de rentrer de Belgique où il avait séjourné pendant l'offensive des Ardennes. Diehl affirma que Degrelle ne voulait pas entendre parler d'une 'aventure politique' comme la division de la Belgique. Il était toutefois partisan d'un restructuration du pays : l'ensemble des quatre provinces flamandes d'une part et des quatre provinces wallonnes d'autre part formeraient chacune une région; le Brabant serait partagé entre la Flandre et la Wallonie, et le reste (Bruxelles ?) tomberait sous l'autorité d'un gouverneur bilingue. Il n'était plus disposé, disait-il, à assumer des responsabilités politiques sauf si on lui offrait de former un gouvernement central, composé de Flamands et de Wallons. Il critiquait avec véhémence la 'flamenfreundliche' politique (favorable aux flamands) des SS, ainsi que Van de Wiele „Il regrette que l'on ait préféré Van de Wiele, un maître d'école sans signification réelle, au chef du VNV” et refusait de devenir le chef d'Etat d'une Wallonie non viable. Il affirmait que le monde entier le connaissait comme le leader national-socialiste de la Belgique. „Il voudrait jouer le rôle de prophète de l'idée d'un Reich germanique, et ce surtout aux yeux des peuples francophones. Il prétend pouvoir former un Corps d'armée composé de deux divisions françaises et d'une division wallonne. Il rencontre toutefois l'opposition de l'Obergruppenführer Berger. Cette armée pourrait constituer un premier pas vers la réunion spirituelle de la France, de la Wallonie et de la Suisse romande dans le cadre d'un Grand Reich germanique, successeur de l'empire de Charlemagne.” Diehl termina son télégramme en exprimant le soupçon que l'intention de Degrelle était de dresser le Ministère des Affaires Etrangères contre les SS (Diehl au Ministère des Affaires Etrangères, 14 février 1945. *Politisches Archiv Bonn, Inland, II. G, 345, Belgien 2, 1944-1945*). Berger était en effet un adversaire de Degrelle aussi violemment que Reeder. Au sujet des desseins politiques ambitieux de Degrelle en 1944-1945 (*Germania Inferior*) et la réaction dédaigneuse du Ministère des Affaires Etrangères, voir ci-dessus, p. 97.

⁴³ Himmler paraît ici ne plus partager l'enthousiasme de Hitler pour Degrelle de janvier 1943 (voir ci-dessus, p. 91, note 66). Était-ce sous l'influence des rapports de Reeder et de Berger sur l'éternel '*Belgizismus*' de Degrelle? L'opinion de Hitler sur Degrelle s'était-elle également modifiée au mois de juillet 1944? Il est étrange de constater que, durant l'entretien au quartier-général, personne ne dit mot de l'action d'éclat de la Légion Wallonne, près de Tcherkassy, bien que Himmler ait parlé de la Légion 'Langemarck' avec estime.

⁴⁴ Constatons que le mot '*später*' (plus tard) ne se retrouve pas dans la phrase correspondante traitant du pays flamand.

⁴⁵ Grohé semble avoir peu tenu compte de ce conseil. Le 18 juillet 1944, lors de la passation des pouvoirs, il se déclarait bien disposé à rencontrer au plus

tôt Himmler pour discuter de politique ethnique. Mais auparavant le nouveau commissaire du Reich s'était déjà adressé à Reeder, en le priant de continuer à occuper ses fonctions, ce qui impliquait la continuation de la politique de l'ex-Militärverwaltungschef. C'est de cette façon que Reeder l'entendit d'ailleurs : il répondit qu'il resterait en fonctions aussi longtemps que le commissaire du Reich approuverait la politique qu'il avait suivie jusqu'alors. Grohé se déclara d'accord avec cette proposition puisqu'il fit de Reeder son lieutenant. De cette façon l'influence de Himmler fut limitée. En effet, Reeder n'était pas d'accord avec la *Volkstumspolitik* des SS. Berger ne tarda pas à sentir la 'forte' influence de Reeder sur Grohé, après le 18 juillet 1944, lorsque ce dernier refusa à rompre avec le système d'administration des secrétaires-généraux contre le désir exprès de Van de Wiele et de Degrelle. Reeder garda également son ancien conseiller pour les *Volkstumsfragen*, Heym, un homme qui avait toujours exercé une 'influence hautement défavorable' sur son chef, au grand dam de Berger. Berger pria Himmler d'insister auprès de Reeder afin de libérer Heym pour qu'il soit envoyé au front⁴⁶ (cfr. télégramme de Jungclaus à Himmler, 18 juillet 1944. *Institut für Zeitgeschichte München*, MA 332, 65700-72, *Erlass des Reichskommissars für die besetzten Gebieten von Belgien und Nordfrankreich über den Aufbau seines Stabes und die Fortführung der Geschäfte*, 28 juillet 1944, art. 2. *Bundesarchiv Koblenz NS 19/1541*).

⁴⁶ Lammers.

⁴⁷ Voir note 16.

⁴⁸ Dans le communiqué de presse du 19 juillet 1944 un paragraphe spécial traitait de l'administration des deux départements français. Le décret du 13 juillet ne fut pas publié.

... politisch Bedeutsamkeit verleiht, gleichzeitig die militärische Bedeutung ist, um so mehr ein großer Vorteil für die Wehrmacht ist. Ein legitimes einen und nur geringe Quellen benötigen abgesehen von politisch Bedeutsamkeit, reicht aus, um die Wehrmacht zu unterstützen. Ich kann Ihnen nicht sagen, was wir tun werden, aber ich kann Ihnen versichern, dass wir alles tun werden, um die Wehrmacht zu unterstützen.

ANNEXE

Die vorstehende Verhandlung ist als geheimes Dokument zu betrachten. Sie darf nicht weiter verbreitet werden. Es darf weder kopiert noch fotografiert werden. Es darf weder ausgetauscht noch ausgetragen werden.

GEHEIM !

Zu Rk. 852 Dg

FQu., den 13. Juli 1944

1. Vermerk :

Am 12. Juli 1944 um 16.45 Uhr fand beim Führer gemeinsamer Vortrag über die Einführung der Zivilverwaltung in Belgien und Nordfrankreich statt. Dabei waren anwesend :

Reichsminister Dr. Lammers

Reichsleiter Bormann

Reichsführer-SS Himmler

Gauleiter Grohé

Generalfeldmarschall Keitel

General der Inf. Grase

sowie der Unterzeichnete.

Reichsminister Dr. Lammers trug zunächst den Inhalt des Entwurfs A für den Erlass des Führers über die Errichtung einer Zivilverwaltung in Belgien und Nordfrankreich vor und hob dabei hervor, dass alle beteiligten Reichsressorts über diesen Entwurf einig wären mit Ausnahme des Auswärtigen Amts. Der Reichsminister des Auswärtigen habe gegen die Einführung der Zivilverwaltung unter der Leitung eines Reichskommissars Widerspruch erhoben wegen der sich daraus ergebenden Rückwirkungen auf Frankreich. Falls die beiden nordfranzösischen Departements Nord und Pas de Calais in den Bereich des neuen Reichskommissariats einbezogen würden, so würde das von Seiten Frankreichs als endgültige Ablösung dieser Departements von Frankreich gedeutet werden und die Stellung der Regierung Lavals schwer erschüttern. Falls diese Departements bei dieser Gelegenheit aber aus ihrer bisherigen Verwaltungsgemeinschaft mit Belgien gelöst und dem Militärbefehlshaber Frankreich unterstellt würden, so

bedeutet das die Kundmachung unseres Willens, dass diese Departements endgültig bei Frankreich verbleiben sollten, ein Geschenk an Frankreich, zu dem mangels entsprechender Gegenleistung von Seiten der französischen Regierung z.Zt. keinerlei Anlass bestünde.

Der Führer war der Auffassung, dass die Einführung einer Verwaltung durch zivile Dienststellen an Stelle der bisherigen Verwaltung durch militärische Dienststellen in dem Raum von Belgien und Nordfrankreich dem Charakter der Verwaltung dieser Gebiete an sich nicht verändere. Sie sei nach wie vor eine zivile Verwaltung besetzter Gebiete. Um indessen etwaigen Rückwirkungen auf Frankreich, wie der Reichsminister sie befürchte, den Boden zu entziehen, könne man für die nordfranzösischen Departements einen besonderen Kommissar bestellen, der aber dem Reichskommissar für die besetzten Gebiete von Belgien und Nordfrankreich zu unterstellen sei. Diesem Gedanke wurde allgemein beigegetreten. Der Reichsführer-SS schlug ergänzend vor, dass auch ein besonderer SS- und Polizeiführer für die französischen Norddepartements bestellt werde, der dem Höheren SS- und Polizeiführer in Brüssel unterstehe. Reichsminister Lammers wurde vom Führer gebeten, den Entwurf des Führererlasses entsprechend zu ändern und dem Führer am 13. d. Mts. zur Vollziehung zu unterbreiten.

Danach gab der Führer Gauleiter Grohé und General Grase in grossen Zügen die Richtlinien für ihre Politik in Belgien. Unser unverrückbares Ziel müsse sein, das Gebiet Belgiens endgültig in die Hand zu bekommen, wobei die beste Lösung die Bildung eines flämischen und eines wallonischen Reichsgaues sein würde. Aufgabe des Reichskommissars sei es, unsere so bezeichneten nationalen Interessen im belgischen Raum eiskalt zu verfolgen und ganz rücksichtslos und egoistisch zu vertreten.

Besonders hüten müsse man sich vor der Gefahr, dass die deutsche Besatzungsmacht von der Bevölkerung des besetzten Gebietes geistig und seelisch unterjocht werde. Höchst unerfreuliche Erfahrungen, die wir mit einigen unserer Vertreter in Belgien in dieser Beziehung gemacht hätten und über die Generalfeldmarschall Keitel den Herren noch nähere Mitteilung machen werde, müssten als warnendes Beispiel dienen.

Durch gute Beziehungen zur belgischen Nobilität vermöchten wir gar nichts zu erreichen. Diese stünde Deutschland unversöhnbar gegenüber. Stattdessen müssten wir uns auf das Vlamentum stützen, das im wesentlichen der unteren Bevölkerungsschicht Belgiens angehöre. Mit

den bisherigen Beziehungen zum belgischen Adel müsse radikal gebrochen, stattdessen kühle Reserve beobachtet werden.

Reichskommissar, Wehrmachtsbefehlshaber und Höherer SS- und Polizeiführer müssten engstens und vertrauensvoll zusammenarbeiten und in regelmässigen Zusammenkünften mündlichen Gedankenaustausch pflegen. Der Schriftverkehr sei hierfür wenig geeignet. Was bei der Briefschreiberei herauszukommen pflege, das hätten mancherlei üble Erfahrungen deutlich in Erscheinung treten lassen. Es sei von grösster Bedeutung, dass den Belgern von vornherein jede Hoffnung genommen werde, als könnten sie bei einer deutschen Dienststelle Hilfe gegen die andere finden.

Im Anschluss an die Ausführungen des Führers legte der Reichsführer-SS dann noch eingehender die Erfahrungen dar, die man mit den Erneuerungsbewegungen im belgischen Raum gemacht hat. Der V.N.V. (Vlämischer Nationalverband), von Staf de Clercq gegründet, jetzt unter Führung des Advokaten Elias stehend, verfolge letztlich immer wieder den 'grossdietschen Gedanken', d.h. den Gedanken eines vom Grossdeutschen Reich unabhängigen, souveränen Staates der Niederdeutschen im niederländisch-vlämischen Raum mit etwa 15 Mill. Einwohnern. Diesem dem Vorbilde der Schweiz nachgeahmte Gedanke sei das Gegenteil der im grossdeutschen Interesse liegenden Lösung. — Der Führer bezeichnete in einem Einwurf die grossdietsche Lösung als weit schlechter als den früheren Zustand der beiden Königreiche der Niederlande und von Belgien. — Der Reichsführer charakterisierte dann die unseren Interessen gerecht werdende Einstellung der De Vlag (deutsch-vlämische Arbeitsgemeinschaft) und ihres Führers van der Wiele. Die De Vlag umfasse etwa 55 000 zuverlässige Mitglieder, dazu käme eine flämische HJ. von weiteren etwa 5-6000 Mitgliedern. Mit den von der De Vlag zur Verfügung gestellten Leuten müssten wir die Männer des V.N.V. vornehmlich aus den Verwaltungsstellen allmälig verdrängen. Dann wäre allen erpresserischen Versuchen des V.N.V. der Boden entzogen, die ihre Forderungen gegenüber dem Militärbefehlshaber häufig mit der Drohung durchgesetzt habe, sie werde bei Nichtverfüllung dieser Forderungen ihre Leute aus der Verwaltung, besonders die Bürgermeister, zurückziehen. Vlandern sei das Land, in dem wir mit der Aushebung von einem Jahrgang für den Kriegsdienst beginnen könnten. Die Vlämische Legion habe sich ausgezeichnet geschlagen. Ein Jahrgang mache etwa 40 000 Mann aus.

Die Erneuerungsbewegung der Wallonen müsse vorsichtig behandelt werden. Ihr Leiter Leon Dégrelle sei ein äusserst geschickter

aber sehr wandlungsfähiger Politiker, der die Rexistenbewegung schliesslich zum Gedanken des grossgermanischen Reiches geführt habe, bei dem dann plötzlich aber wieder der Gedanke eines grossburgundischen Reiches der Wallonen aufblitze. Die These Dégrelles, der Wallone sei ein romanisierter Germane, sei eine Formel, die wir uns sehr wohl zu eigen machen könnten. Aus Wallonien könnten wir später einen Jahrgang von etwa 30 000 Stärke einziehen.

Der Reichsführer erklärte sich bereit, Gauleiter Grohé in der Behandlung der Erneuerungsbewegungen im belgischen Raum auf Grund seiner grossen praktischen Erfahrungen mit seinem Rat zur Seite zu stehen.

Damit fanden die Besprechungen ihr Ende.

2. Herrn Reichsminister

mit der geänderten Fassung des Führer-Erlasses und einem Entwurf für die am 19. Juli zu veröffentlichte Pressenotiz gehorsamt vorgelegt.

ADDENDUM

Lire page 94, après ligne 11 :

Germaniser les peuples signifierait-il en fin de compte en faire des Allemands en leur imposant la langue et la culture allemandes ? Les textes disponibles nous inclinent à répondre par la négative. Les *Tischgespräche* de Hitler esquissent l'image d'un Führer partisan, certes, d'un Etat fort au sommet, mais adversaire d'un nivellation culturel par la centralisation politique. En ce qui concerne Himmler il croyait, disait-il le 28 novembre 1940 devant un auditoire relativement restreint des *Kreisleiter* du Parti, en une communauté de peuples germaniques qui, pour la politique militaire, étrangère et économique, n'auraient qu'à suivre l'Allemagne, mais qui conserveraient leur langue et leur culture^{74b}. Deux années plus tard Berger, en tant que chef du *SS-Hauptamt*, disait en substance la même chose devant un auditoire composé de fonctionnaires SS chargés de l'exécution de la politique de Germanisation dans les territoires occupés : le *Führer* a confié la responsabilité pour l'espace germanique à Himmler. Il est de notre devoir de préparer l'union des territoires germaniques dans l'Empire germanique sans que ceux-ci doivent pour autant abandonner leur propre caractère ethnique ('*Volkstum*') et leur culture^{74c}. L'uniformisation sur la base allemande, dont il est question plus haut, devrait donc être comprise ainsi : dans le Reich germanique ne prévaudront que les intérêts allemands. On ignore ce que l'avenir aurait réservé à la culture des territoires annexés.

^{74b} Cité par LOOCK dans son article *Zur 'grossgermanischen Politik' des Dritten Reiches*, in : *Vierteljahrsschrift für Zeitgeschichte*, III, 3 (juillet 1955), p. 40, note 18. Le texte intégral du discours de Himmler in *Institut für Zeitgeschichte München*, F 37/3.

^{74c} *Niederschrift über die Besprechung im SS-Hauptamt am 8.10.1942 (Institut für Zeitgeschichte München, N° 3026)*. Le rapport fut rédigé le 21 octobre.

